

Alpes de Haute-Provence

LE CONSEIL GÉNÉRAL À VOTRE SERVICE

www.cg04.fr



Le Département et vous



CONSEIL
GÉNÉRAL
ALPES DE HAUTE-PROVENCE



Sommaire

Le département des Alpes de Haute-Provence ...P4
Un territoire provençal entre montagnes et plateaux
L'économie
Missions et compétences du Conseil généralP7
L'action sociale
L'éducation et les collèges
Les routes et les transports
L'économie et l'emploi
L'environnement et le développement durable
La culture, le sport et le tourisme
Le Conseil général et ses élusP16
Les élections
Le Président
L'Assemblée départementale
Nos élus par canton
Des agents et des services dans tout le département ...P20
Infos pratiques

Acteur principal de la vie du département des Alpes de Haute-Provence, le Conseil général agit au quotidien pour la solidarité, les collèges, les routes et les transports. Il intervient aussi dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de l'agriculture, de la culture et du sport.

Nos engagements prioritaires d'ici 2015 sont : l'amélioration des services de solidarité, la lutte contre le chômage, le développement d'une croissance verte, le désenclavement du territoire et l'entretien de nos infrastructures.

Nous poursuivons nos actions en faveur de l'emploi, en soutenant la création et l'activité des petites entreprises et en organisant le forum pour l'emploi qui permet chaque année, à de nombreuses personnes, de trouver un travail.

La solidarité est primordiale, le département agit pour améliorer les accueils de proximité, aider les personnes fragiles et lutter contre les injustices sociales. Il organise l'accompagnement des personnes âgées, handicapées ou en situation de précarité.

De nombreux chantiers de réhabilitation sont en cours afin de moderniser les routes et les collèges sur l'ensemble du territoire départemental.

Précurseur en matière de développement durable, le Conseil général renforce sa politique environnementale avec un nouveau Plan climat énergie, qui a pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique et adapter nos modes de vie et consommation.

Nous voulons un département où il fait bon vivre, où nos jeunes trouvent un emploi dans un environnement exceptionnel et préservé.

Gilbert SAUVAN

Président du Conseil général
Député des Alpes de Haute-Provence

Le département des Alpes de Haute-Provence

Le département en quelques chiffres

(Source INSEE - chiffres 2008 et 2009)

La population

> environ 159 599 habitants

> densité moyenne :

23,3 habitants au km²

• 59% en milieu rural

• 28% a + de 60 ans

• 23% a - de 20 ans

• + 1,4% de 1999 à 2008

Organisation administrative

> **4 arrondissements** :

Barcelonnette, Castellane, Digne-les-Bains, Forcalquier

> **30 cantons**

> **200 communes** (185 de moins de 2 000 habitants)

• **Chef-lieu** : Digne-les-Bains

• **Sous-préfectures** :

Barcelonnette, Castellane, Forcalquier

• **Villes principales** :

Manosque (22 918 hab.), Digne-les-Bains (18 530 hab.), Sisteron (7 624 hab.), Château-Arnoux-Saint-Auban (5 399 hab.), Forcalquier (4 722 hab.), Pierrevert (3 760 hab.), Les Mées (3 631 hab.), Villeneuve (3 493 hab.), Barcelonnette (2 911 hab.), Gréoux-les-Bains (2 519 hab.).



© ADT04

Un territoire provençal entre montagnes et plateaux...

Géographie

Au cœur de la **région Provence-Alpes-Côte d'Azur** et en bordure de l'Italie, les Alpes de Haute-Provence proposent une grande diversité de paysages :

- les **collines et plateaux de Haute-Provence**, au sud-ouest, sont séparés en deux par la Durance. C'est un relief doux et façonné par les activités agricoles (oliveraies, champs de lavandes ...);
- la **moyenne montagne des Préalpes** où la forêt et l'eau sont très présentes, est creusée de vallées parfois encaissées comme les gorges du Verdon ;

• les **montagnes alpines**, au nord-est, couvrent 1/4 du territoire. Leurs reliefs sont plus hauts (jusqu'à 3 000 m) et plus accidentés.



Climat

L'air est sec, les précipitations peu fréquentes, l'ensoleillement remarquable, les hivers frais (froids en altitude) et lumineux, les étés très chauds.



L'économie

- **PIB par habitant :** 21 135 €
- **Activité à dominante tertiaire :**
 - services (marchands surtout) : 49 %
 - administration: 27 %
 - industrie : 13 %
 - construction : 8 %
 - agriculture, sylviculture, pêche : 3 %

Les grandes filières

- **Cosmétique** : fabrication de produits de beauté, parfums, compléments alimentaires (15% des entreprises du secteur cosmétique présentes dans le département dont l'Occitane) ;
- **Saveurs et senteurs** : culture de plantes médicinales et aromatiques, herboristerie, cuisine et liqueurs ;
- **Agro-alimentaire** : fruits et légumes et surtout transformation des produits d'origine animale ;
- **Energies renouvelables** : hydraulique (les barrages de la Durance et du Verdon assurent 12 % de la production hydroélectrique française), bois (les forêts couvrent près de la moitié du département), et photovoltaïque (1^{er} département en PACA, 2^e en France).



Laboratoire départemental vétérinaire :

- Analyses :
- hygiène alimentaire : 15 000/an
 - santé animale : 170 000/an
 - eaux : 1 900/an



L'industrie

- **5 600 emplois** soit 13 % du total des emplois ;
- **2 secteurs** principaux : l'agro-alimentaire et la chimie-pharmacie.



L'agriculture

- Elle occupe **1/3 du territoire** ;
- **Trois productions majeures** : fruits (1/3 des recettes agricoles), élevage ovin, plantes aromatiques (1er producteur national de lavande et de lavandin) ;
- **9 produits labellisés** :
 - Les Appellations d'Origines Contrôlées: huile d'olive, fromage de Banon, Coteaux de Pierrevert, huile essentielle de lavande fine ;
 - Les Indications Géographiques Protégées: agneau de Sisteron, petit épeautre, pommes, miel de lavande, herbes de Provence.
- **18 Itinéraires Paysans**, à la rencontre des agriculteurs et de leurs produits.

Le commerce et les services

- 2 750 commerces soit **7 700 emplois** ;
- **35 000 emplois** dans les services ;
- **2 principaux pôles** : l'hôtellerie et la restauration, la santé et le bien-être ;
- **25 Bistrots de Pays** (lieux de vie en milieu rural proposant une restauration de produits du terroir).

Le tourisme

- Environ **2 emplois sur 10** sont liés à l'activité touristique ;
- **3 grandes destinations touristiques** : Haute-Provence-Luberon, Alpes-Mercantour, Verdon ;
- **Patrimoine naturel riche et diversifié** : le Parc National du Mercantour, les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, la Réserve géologique de Haute-Provence ;
- **Patrimoine architectural et culturel riche** : 9 musées labellisés « Musée de France », 2 musées départementaux [le musée de Préhistoire des gorges du Verdon, le musée de Salagon] ;
- **9 stations de ski alpin** et 6 sites de ski nordique ;
- **2 stations thermales** : Digne-les-Bains et Gréoux-les-Bains ;
- **2,5 millions de touristes/an**, durée moyenne de séjour: 5,6 nuits ;
- **12 Villages et Cités de Caractère (VCC)**.

Missions et compétences du Conseil général

Le Conseil général met en œuvre des compétences obligatoires fixées par la loi mais aussi des politiques volontaristes. Acteur social et économique de premier plan, le Département intervient au quotidien : solidarité, éducation, transport, économie, environnement, tourisme, sport, culture...

L'action sociale

Tout au long de la vie, le Conseil général vous accompagne afin d'améliorer votre qualité de vie et vous aider en cas de difficultés. Des professionnels sont à votre écoute et vous guident dans vos démarches dans les **13 Centres Médico-Sociaux (CMS)** et permanences dans les communes, répartis sur l'ensemble du département.

Soutenir les familles et leurs enfants



Le Conseil général **accompagne les futurs parents**, en mettant à disposition un ensemble de services en matière de **prévention et de protection**.

Médecins, infirmières et puéricultrices

assurent des consultations : examens, vaccinations, bilan de santé et conseils pour les enfants jusqu'à 6 ans. Les agréments pour l'**adoption**, les **assistants maternels et familiaux** (familles d'accueil) sont pris en charge par le Département au même titre que les **aides des familles** en difficultés (logement, transport...).



POUR TOUT SAVOIR sur les aides, les services de protection et de prévention : consultez le site internet cg04.fr ou contactez votre **Centre Médico-Social** le plus proche (*contact page 21*). **Signalement d'enfant en danger**, contactez la **CRIP** au 04 92 30 07 07, crip04@cg04.fr ou le 119 (numéro national d'urgence). **Signalement d'adultes vulnérables en danger**, contactez la **CIPPAV** (Cellule de recueil des Informations Préoccupantes des Personnes Adultes Vulnérables) au 04 92 30 07 43 ou bientraitance@cg04.fr



en 2011

La solidarité et l'insertion : 31%*

6%*

> Aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, planification

6%*

> Aides aux personnes handicapées

7%*

> L'insertion et le RSA

10%*

> Aides aux personnes âgées

* sur le budget global primitif 2011
(225,4 millions d'Euros)

Aider les personnes en situation de handicap

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu ressource pour toutes les personnes en situation de handicap et leurs familles. Elle attribue des aides répondant aux besoins exprimés pour la mise en œuvre de leur projet de vie : allocations, aides à la scolarisation, orientation vers des établissements et services médico-sociaux, orientation professionnelle, cartes d'invalidité, de priorité ou de stationnement, **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** et l'**Allocation Adulte Handicapés (AAH)**.

Favoriser l'insertion professionnelle

Le Conseil général aide les personnes sans emploi et les travailleurs à faibles revenus en finançant le **RSA socle**. Par ailleurs, il œuvre en faveur de l'insertion de ces personnes au moyen, par exemple, du **contrat unique d'insertion**.

POUR TOUT SAVOIR sur le RSA et les contrats aidés : consultez le site internet cg04.fr

POUR TOUT SAVOIR sur les aides, les services à domicile et les structures d'accueil, consultez le site internet cg04.fr ou contactez :
- la MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées (*contact page 21*)

Soutenir les seniors



Le schéma départemental en faveur des personnes âgées favorise et soutient le maintien à domicile, et organise des actions en faveur de la **bientraitance**. Il accompagne la modernisation des **Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)** et la création

de structures d'accueil de jour pour les malades atteints d'Alzheimer. Les personnes âgées peuvent bénéficier de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** parmi d'autres aides, en fonction de leur degré de dépendance. Des **Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC)** apportent conseil, information et écoute aux personnes âgées et leurs familles.

- les **CLIC Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques :**
CLIC COOMAID du Pays de Haute-Provence - Tél : 04 92 72 75 99
CLIC du Val de Durance - Tél : 04 92 61 53 57
CLIC du Pays Dignois - Tél : 04 92 30 33 30

L'éducation et les collèges

Sur les 21 collèges du département, le Conseil général gère et finance intégralement 16 collèges publics: **entretien, construction, fonctionnement, sécurité et équipements des établissements**. Il attribue également des aides au fonctionnement (entretien, chauffage, électricité...) à 2 collèges privés et 3 cités mixtes dont l'école internationale de Manosque.

Favoriser la sécurité et la réussite scolaire

Un **plan de modernisation des collèges** est réalisé dans tous les établissements pour assurer la sécurité et l'accessibilité de tous les collégiens ainsi qu'à favoriser leur réussite scolaire.



Outre les dotations en matériel informatique, des **Espaces Numériques de Travail** (ENT), portails numériques de communication entre enseignants, élèves et parents, ont été déployés dans les collèges. Le Conseil général soutient aussi l'enseignement supérieur dont un site de l'**IUT de Provence** situé à Digne-les-Bains.

Il prend également en charge le **transport des collégiens** et la **restauration scolaire** dont il emploie tout le personnel technique.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES



Le CGJ est une école de la citoyenneté destinée à sensibiliser les jeunes à la démocratie et à améliorer la vie des collégiens. Mis en place en 1999, ce Conseil fonctionne comme celui de leurs aînés avec des assemblées plénières et des commissions. 70 jeunes, issus des classes de 5e et de 4e des collèges, sont élus pour une durée de 2 ans et se réunissent en commissions thématiques (**cadre de vie des collégiens, environnement et sport, culture et loisirs, solidarité**). Chaque commission travaille sur des projets innovants, présentés, discutés et approuvés en séances plénières : mise en place du tri et du compostage des déchets dans les cantines des collèges, création d'un outil d'information pour les jeunes sur Facebook, actions en lien avec l'Agenda 21 engagé dans les collèges...

Une restauration scolaire de qualité



Le Conseil général veille à ce que les repas des collégiens soient variés et équilibrés. Il développe la **restauration bio** à raison d'un repas 100 % bio par mois et l'intégration hebdomadaire de produits issus de l'agriculture biologique. Il développe également l'approvisionnement en produits frais, ce qui dynamise la **production locale**.

L'**Unité de Préparation Culinaire** (UPC) produit et livre chaque jour les plats principaux et garnitures à 9 collèges et le reste est préparé par les cuisines relais. L'UPC permet d'assurer la **sécurité alimentaire** et gestion optimum des approvisionnements.

en 2011

L'éducation et les collèges : 4%*

> **Plan pluriannuel de modernisation des collèges 2002-2011** : 60 millions d'€ d'investissements

> **Fonctionnement des collèges** : 1,8 million d'€ en moyenne de dotations annuelles

> **UPC** : 3 700 plats principaux et garnitures produits par jour

* sur le budget global primitif 2011 (225,4 millions d'Euros)



en 2011

Voirie et transport : 21%*

1.5 %*

> Transport public

4.9 %*

> Transport scolaire

15.2 %*

> Gestion et entretien des routes

> Transport public : 70 000 personnes/an transportées,
70 lignes régulières

> Transport scolaire :
7 800 élèves/jour transportés,
155 services spécialisés

> 1 220 ouvrages d'art
(ponts et tunnels)

* sur le budget global primitif 2011
(225,4 millions d'Euros)

Les routes et les transports

Le Département a en charge plus de 2 500 kilomètres de routes qu'il construit, aménage, entretient, et sécurise. Il participe également au financement des voiries communales et des ouvrages d'art.

Améliorer la sécurité des automobilistes

Soucieux de la sécurité et du confort des automobilistes, le Conseil général informe régulièrement sur l'état du réseau routier via le **numéro inforoute** et son site Internet. En hiver, il active un dispositif spécial pour assurer la surveillance, le dégagement des axes, l'information des usagers et le salage. Le **domaine public routier** (talus, accotements, fossés) est régulièrement entretenu dans un souci de préservation de l'environnement.

POUR TOUT SAVOIR sur l'état du réseau routier : consultez le site internet cg04.fr ouappelez le numéro Inforoute départemental : Tél. 04 92 30 06 10

Favoriser une meilleure mobilité

En matière de **transports collectifs**, le Conseil général améliore constamment et finance un important réseau de lignes de cars sur tout le département. Il assure également l'organisation et le financement des **transports scolaires**.



Depuis la rentrée 2009 et afin d'assurer la **sécurité des collégiens**, tous les véhicules de transport scolaire sont équipés de ceintures de sécurité.

POUR TOUT SAVOIR sur les transports: consultez et téléchargez les lignes et horaires du réseau départemental des transports collectifs et le guide pratique des transports scolaires sur le site internet cg04.fr. Pour le **transport des élèves handicapés** : contactez la MDPH (contact page 21)

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général prend des initiatives et mène des actions dans des domaines variés afin de s'adapter aux réalités de son territoire.



L'économie et l'emploi

Le Conseil général **apporte son soutien à tous les secteurs** : commerce, artisanat, industrie, agriculture, tourisme... Le **tourisme** est un moteur important de l'économie du département : en moyenne 16 % des emplois salariés sont directement liés à l'activité touristique (contre 7 % à l'échelle régionale et 4 % au niveau national).

Le Pacte pour l'emploi

Le Conseil général a impulsé une politique forte et innovante en matière d'emploi et de lutte contre le chômage, en adoptant un "Pacte pour l'emploi". Ce dispositif, regroupant tous les acteurs publics, associatifs et privés, développe des **actions concrètes en faveur de l'emploi**.

Quelques actions du Pacte pour l'emploi :

- l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise ;
- le développement des infrastructures d'accueil ;
- le soutien aux entreprises, à l'installation des agriculteurs, à l'offre touristique et aux associations ;
- la prospection de nouvelles entreprises ;
- l'aide à l'insertion et à la formation ;
- le forum de recrutement Provence Contact'emploi.

Le forum pour l'emploi : un formidable outil pour les demandeurs d'emploi

Afin de favoriser la rencontre entre les entreprises qui recrutent et les personnes à la recherche d'un emploi, le Conseil général organise chaque année depuis 2006, le **forum Provence CONTACT'EMPLOI**. Ce forum accueille des recruteurs de la région et permet aux jeunes diplômés, demandeurs d'emploi, personnes en difficulté, de les rencontrer directement.

en 2011

Le pacte pour l'emploi 2009-2011 : 2 millions d'€ d'investissements

Le forum pour l'emploi c'est :

> + de 120 entreprises, collectivités et associations

> 5 000 visiteurs

> + de 2 000 offres d'emploi

> 3 500 contrats signés entre 2006 et 2010

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI : consultez nos offres sur le site internet cg04.fr



L'environnement et le développement durable

La préservation de l'environnement est un enjeu primordial pour le Conseil général. Afin de conserver la qualité de vie et le patrimoine naturel d'exception du département, il mène une **politique de préservation des ressources naturelles et de promotion des énergies renouvelables**.

en 2011 Actions en faveur du développement durable : 5%*

> **Environnement**: 10 millions d'€ d'investissements en 10 ans

> **Schéma départemental des énergies nouvelles** : 200 000 € en moyenne par an

> **Alimentation en eau potable et assainissement** des eaux usées : 3 millions d'€ en moyenne par an

> **Gestion et subventions des ordures ménagères** : 2,8 millions d'€ depuis 2002

> **Plan départemental d'élimination des déchets ménagers 2010-2020** : 4,2 millions d'€ d'investissements

* sur le budget global primitif 2011 (225,4 millions d'Euros)

Préserver notre patrimoine naturel

En plus des actions de protection menées sur le Parc national du Mercantour et les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon, le Conseil général a mis en place une politique de préservation de sites riches et fragiles, les **Espaces Naturels Sensibles** (ENS). Ce sont 118 sites dont 34 sites classés prioritaires qui sont ainsi inventoriés et pour certains aménagés (comme les gorges d'Oppède, le lac de Mison et le Point sublime à Rougon).



Développer les énergies renouvelables

Afin d'organiser harmonieusement le développement des énergies renouvelables dans le département, le Conseil général a lancé avec l'État, un ambitieux **schéma départemental des énergies nouvelles** qui permet de déterminer les orientations futures : solaire, éolien, hydraulique, géothermie et biomasse.

Une meilleure gestion de l'eau et des déchets

Le Conseil général consacre d'importants moyens humains et financiers pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'**alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées**.

Chaque année plusieurs stations d'épuration de dernière génération sont ainsi inaugurées. Deux équipes techniques, « les brigades bleues », entretiennent les berges avec l'aide d'entreprises spécialisées, de près de 1 000 km de rivières.

Le Département vise à réduire la production, limiter le transport et organiser la **valorisation et le traitement des déchets**. Par ailleurs, le traitement et la collecte sélective des déchets est assuré par le Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères de Haute-Provence (**SYDEVOM**) pour 164/200 communes du département et ce sont les communes et intercommunalités qui financent et organisent la collecte des ordures ménagères.

POUR TOUT SAVOIR sur les énergies renouvelables, la gestion de l'eau et des déchets: consultez le site internet cg04.fr

Traitement des déchets : contactez le SYDEVOM, tél : 04 92 36 08 52 - www.sydevom04.fr

L'AGENDA 21

« Ce qu'il faut faire au XXI^{ème} siècle »

Le Département s'engage à faire du développement durable une réalité dans notre quotidien.

L'Agenda 21 est un plan d'actions, élaboré avec tous les acteurs locaux, qui vise à améliorer nos modes de vie et à faire évoluer nos pratiques.

Il concilie à la fois justice sociale, gestion économique des ressources naturelles et viabilité de l'économie du territoire.

Il a pour objectifs :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité,
- la solidarité entre les territoires et les générations,
- le développement de modes de production et de consommation responsables.

Le Département a obtenu en 2011 le **label « Agenda 21 local France »**, décerné par le Ministère de l'environnement.

Un programme de 46 actions concrètes

Voici quelques exemples d'actions portées directement par le Conseil général :

■ Au sein du Conseil général :

- > Amélioration du tri et de la **valorisation des déchets** dans tous les services et bâtiments.
- > Campagne interne de sensibilisation à la **préservation de l'environnement**.
- > **Suppression des pesticides** pour l'entretien des routes départementales.

■ Dans les collèges :

- > Mise en place d'**Agenda 21 scolaire** dans les collèges volontaires afin d'améliorer la qualité de vie dans l'établissement.
- > Installation d'**unités de compostage** des déchets alimentaires dans les cantines des collèges.

■ Auprès de la population :

- > Mise en oeuvre d'un programme d'actions pour **limiter l'usage des pesticides** : campagnes de sensibilisation auprès des élus et du grand public, élaboration du guide "Jardiner sans pesticides", animation de formations sur les pratiques alternatives, ...
- > Publication du guide « handironnement » pour améliorer **l'accessibilité des sites naturels aux personnes handicapées**. [...]



en 2011

> **Mise en œuvre des actions Agenda 21 2009-2012** : 1 million d'€

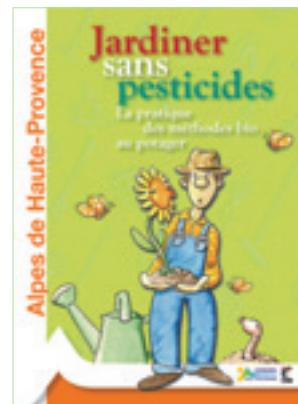
> **Construction du Plan Climat-Énergie Territorial** 2011-2014 : 270 000 €

Le Plan Climat-Énergie Territorial

Dans le prolongement de la démarche Agenda 21, le Département a adopté en 2011 un **Plan Climat-Énergie Territorial (PCET)**, en partenariat avec six autres territoires (Communauté de communes des Trois Vallées, Communauté de communes Luberon – Durance – Verdon, Pays A3V, Pays de Haute-Provence, Communes d'Allos et d'Uvernet-Fours).

Le PCET est une **politique de développement durable** qui s'échelonne sur 2 ou 3 ans dont la finalité première est la **lutte contre le changement climatique**. Le PCET vise deux objectifs :

- limiter l'impact de la collectivité et du territoire sur le climat en réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ;
- réduire la vulnérabilité face aux impacts du réchauffement de la planète par une politique d'adaptation.





en 2011

Culture, sport et tourisme : 5%*

0.5 %*
> Sport

2.1 %**
> Tourisme

2.4 %*
> Culture

> 2 musées départementaux : 6 millions d'€ d'investissements depuis 10 ans

> Plus de 45 000 sportifs licenciés, 500 clubs et 48 fédérations

> 230 km de pistes skiables (Val d'Allos et Pra Loup)

> Plan neige 2008-2013 : 10 millions d'€ d'investissements prévus

* sur le budget global primitif 2011 (225,4 millions d'Euros)

POUR TOUT SAVOIR sur l'offre touristique, consultez le site internet de l'ADT : www.alpes-haute-provence.com

La culture, le sport et le tourisme

L'accès à la culture pour tous

Le Conseil général a la responsabilité des Archives départementales, de la Médiathèque départementale, du Musée de Préhistoire des gorges du Verdon, du musée de Salagon et ses jardins. Il finance en partie le Conservatoire départemental Olivier Messiaen (école de musique, de théâtre et de danse) et le Centre d'astronomie de Saint-Michel l'Observatoire.



Une politique d'**accès du plus grand nombre à une culture éclectique** est conduite : des « Rencontres de la Parole » à l' « Art de mai », en passant par l' « Automne culturel » et la fête départementale de la musique, couvre tous les arts et constitue aussi une **aide à la création**.



Un département sportif

Le Conseil général mène une **politique active dans le domaine sportif** : il soutient la formation aux métiers du sport, les comités départementaux, les sections sportives scolaires et les sportifs de haut niveau des clubs du département. Il subventionne aussi **la construction et la rénovation des équipements sportifs publics**.

Par ailleurs, les Alpes de Haute-Provence sont une destination rêvée pour les amateurs d'**activités de pleine nature**: randonnée, sports d'eau vive, activités équestres et aériennes, VTT, escalade...

Un département attractif et touristique

Avec plus de 300 jours de soleil par an, un relief très varié et un patrimoine naturel préservé, le département comporte **trois grandes destinations touristiques** (la Haute-Provence-Luberon, le Verdon et les Alpes-Mercantour) promues par son **Agence de Développement Touristique** (ADT). Des aides à l'hébergement et aux équipements touristiques accompagnent de nombreux projets visant à promouvoir un tourisme durable et de qualité en hiver comme en été. Le Conseil général aide à la **modernisation des équipements** des principales stations de ski grâce à un plan neige. De plus, il participe au fonctionnement des syndicats mixtes des stations du Val d'Allos et de Pra Loup.

Par ailleurs, le Conseil général développe un tourisme en faveur de l'**accessibilité pour les personnes handicapées**.



MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

Musée de Préhistoire des gorges du Verdon

Le musée retrace 1 million d'années d'histoire de l'homme en Provence.



Situé à Quinson, dans le Parc naturel régional du Verdon, ce musée a été créé en 2001 à l'initiative du Conseil général.

Il est l'un des **plus grands musées d'Europe dédié à la Préhistoire**. Fruit de plus de 50 ans de fouilles archéologiques, le Musée de Préhistoire des gorges du Verdon propose aux visiteurs un véritable voyage sur les traces de nos ancêtres.

Un **troupeau d'animaux préhistoriques** grandeure nature accueille le public dès l'entrée du musée et des scènes de vie préhistorique, reconstituées grâce à des **dioramas en trois dimensions**, plongent le visiteur dans le quotidien de nos ancêtres. Des technologies avancées et des animateurs spécialisés offrent au public une approche de la Préhistoire à la fois scientifique, pédagogique, et ludique.

www.museeprehistoire.com

Salagon, musée et jardins

Un monument, un musée et de magnifiques jardins ethnobotaniques.

Le prieuré de Salagon, propriété du Département, constitue l'un des monuments majeurs (époque romane et Renaissance) de la Haute-Provence.

Ce lieu culturel fait découvrir au plus grand nombre son architecture ainsi que ce qui constitue la culture et le patrimoine des habitants de la Haute-Provence.

Etendus sur une surface de 6 hectares, les jardins ethnobotaniques de Salagon recensent environ **1700 espèces de plantes**.

5 jardins à thème racontent aux visiteurs les relations entre les hommes et leur environnement végétal à travers le temps.

www.musee-de-salagon.com

Le Conseil général et ses élus

Le Conseil général regroupe près de 1 300 agents répartis sur l'ensemble du territoire départemental, dans les bâtiments des services du siège à Digne-les-Bains, dans les centres médico-sociaux, les collèges, les maisons techniques et les centres d'intervention. Plus de 120 métiers sont représentés pour mener à bien les missions du Département.



Un peu d'Histoire...

Le département des Alpes de Haute-Provence, appelé autrefois « Basses-Alpes », est l'un des 83 départements créés il y a plus de 200 ans par la Révolution française.

1790 : le premier conseil du département se réunit à Digne-les-Bains.

1871 : sous la IIIe République l'élection des conseillers généraux se fait désormais au suffrage universel direct.

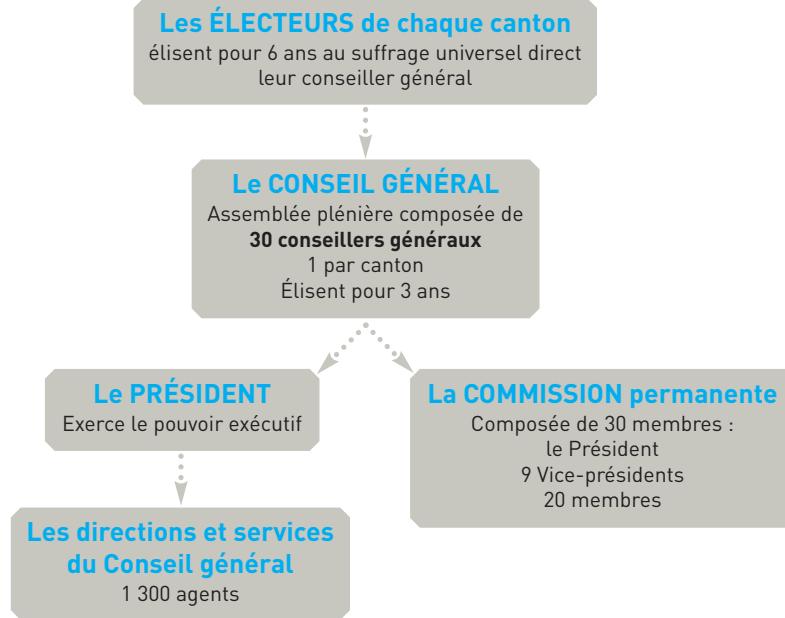
1958 : la constitution de la Ve République donne au département le statut de collectivité à part entière.

1970 : les Basses-Alpes deviennent les Alpes de Haute-Provence.

1982 : les lois de décentralisation rendent les Conseils généraux autonomes et détenteurs du pouvoir exécutif.

1981 à 2004 : de nouvelles compétences sont octroyées aux Conseils généraux (routes, collèges, RMI, personnes âgées...)

Les élections





Le Président

Dans les Alpes de Haute-Provence, **Gilbert Sauvan (PS)** est le Président du Conseil général depuis Octobre 2012.



À chaque renouvellement de l'Assemblée départementale, les conseillers généraux élisent leur président pour une durée de 3 ans renouvelable.

Il est le **chef de l'exécutif**, il oriente et met en place les politiques du département :

- il **préside et dirige les débats** de l'Assemblée ;
- il **prépare et exécute les délibérations** votées en Assemblée ;
- il **élabore et gère le budget** ; ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- il **dirige l'ensemble des services administratifs.**

L'Assemblée départementale

Elle réunit l'ensemble des conseillers généraux pour **définir et arrêter les orientations de la politique départementale** notamment son budget. Chaque trimestre, une séance publique a lieu à l'Hôtel du Département à Digne-les-Bains.

La commission permanente

Dans les Alpes de Haute-Provence, la Commission permanente se réunit le même jour que l'Assemblée départementale, pour assurer la continuité de l'action départementale entre chaque réunion de l'Assemblée départementale. Les 30 conseillers généraux en sont membres.

Les commissions spécialisées

Ces groupes de travail permettent aux conseillers généraux d'étudier les dossiers et de préparer des propositions avant les passages en Assemblée départementale. Dans notre département, chaque élu fait partie de deux commissions.

Les 5 commissions spécialisées :

- **Développement** : environnement, Agenda 21, équipement rural, économie, agriculture, énergies, tourisme, thermalisme.
- **Solidarité** : personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance, insertion, logement.
- **Cadre de vie** : éducation, culture, sport, jeunesse, restauration scolaire.
- **Aménagement du territoire** : voirie, transports, technologies de l'information et de la communication, politique territoriale, Europe, coopération décentralisée.
- **Finances, patrimoine et administration générale** : finances, administration générale (ressources humaines, affaires juridiques, assemblées, documentation, marchés publics, assurances, moyens généraux, systèmes d'information), patrimoine départemental.

Nos élus par canton



1• Alberte VALLEE



2• Jean BALLESTER



3• Jean-Louis ADRIAN



4• Lucien GILLY



5• Bernard MOLLING



6• Gilbert SAUVAN



7• Françoise
BERENGUIER-BOYER



8• René MASSETTE



9• Gilbert LAURENT



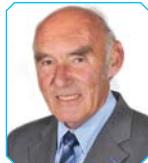
28• Elie AGUILLOU



29• Maurice CHASPOUL



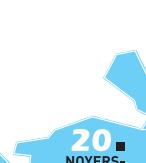
30• Claude FIAERT



27• Claude BREMOND



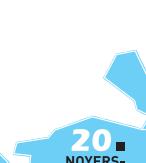
10• Jacques ECHALON



26• Michel REY



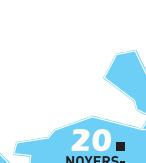
11• Jean-Yves ROUX



25• Félix MOROSO



12• Jean-Claude MICHEL



22•

Pierre POURCIN



24• Jacques BOETTI



23• Michel ZORZAN



21• Gérard DEMEESTER



20• Pierre-Yves VADOT



19• Michèle
BIZOT-GASTALDI



18• Marcel CLEMENT



17• André LAURENS



16• Serge SARDELLA

Les cantons

1. Canton d'ALLOS-COLMARS

Communes : ALLOS, BEAUVÉZER, COLMARS-LES-ALPES, THORAME-BASSE, THORAME-HAUTE, VILLARS-COLMARS

2. Canton d'ANNOT

Communes : ANNOT, BRAUX, LE FUGERET, MEAILLES, SAINT-BENOIT, UBRAYE, VERGONS

3. Canton de BANON

Communes : BANON, L'HOSPITALET, MONTSALIER, REDORTIERS, REVEST-DU-BION, REVEST-DES-BR尤ROUSSES, LA ROCHEGIRON, SAUMANE, SIMiane-LA-ROTONDE

4. Canton de BARCELONNETTE

Communes : BARCELONNETTE, LA CONDAMINECHATELARD, ENCHASTRAYES, FAUCONNE-DE-BARCELONNETTE, JAUSIERS, LARCHE, MEYRONNES, SAINT-PAUL-SUR-UBAYE, SAINT-PONS, LES THUILES, UVERNAT-FOURS

5. Canton de BARREME

Communes : BARREME, BLIEUX, CHAUDON-NORANTE, CLUMANC, SENEZ, SAINT-JACQUES, SAINT-LIONS, TARTONNE

6. Canton de CASTELLANE

Communes : CASTELLANE, DEMANDOLX, LA GARDE, PEYROULES, ROUGON, SAINT-JULIEN-DU-VERDON, SOLEILHAS

7. Canton de DIGNE-LES-BAINS OUEST

Communes : DIGNE-LES-BAINS OUEST, AIGLUN, BARRAS, LE CASTELLARD-MELAN, LE CHAFFAUT-SAINT-JURSON, CHAMPTERCIER, LES HAUTES-DUYES, MALLEMOISSON, MIRABEAU, THOARD

8. Canton de DIGNE-LES-BAINS EST

Communes : DIGNE-LES-BAINS EST, ENTRAGES, MARCOUX, LA ROBINE-SUR-GALABRE

9. Canton d'ENTREVAUX

Communes : CASTELLET-LES-SAUSSES, ENTRE-VAUX, LA ROCHELLE, SAINT-PIERRE, SAUSSES, VAL-DE-CHALVAGNE

10. Canton de FORCALQUIER

Communes : DAUPHIN, FORCALQUIER, LIMANS, MANE, NIOZELLES, PIERREERUE, SIGONCE, SAINT-MAIME, SAINT-MICHÈLE-L-LOBSERVATOIRE, VILLENEUVE

11. Canton de LA JAVIE

Communes : ARCHAÏL, BEAUJEU, LE BRUSQUET, DRAIX, LA JAVIE, PRADS-HAUTE-BLEONE

12. Canton du LAUZET-UBAYE

Communes : LA BREOLE, LE LAUZET-UBAYE, MEOLANS-REVEL, PONTIS, SAINT-VINCENT-LES-FORTS

13. Canton de MANOSQUE NORD

Communes : MANOSQUE NORD, SAINT-MARTIN-LES-EAUX, VOLX

14. Canton de MANOSQUE SUD-EST

Communes : MANOSQUE SUD-EST, CORBIERES, SAINTE-TULLE

15. Canton de MANOSQUE SUD-OUEST

Communes : MANOSQUE SUD-OUEST, MONTFURON, PIERREVERT

16. Canton de LES MEES

Communes : LE CASTELLET, ENTREVENNES, MALIJAI, LES MEES, ORAISON, PUIMICHEL

17. Canton de MEZEL

Communes : BEYNES, BRAS-DASSE, CHATEAUREDON, ESTUBONDON, MAJASTRES, MEZEL, SAINT-JEANNET, SAINT-JULIEN-DASSE

18. Canton de LA MOTTE-DU-CAIRE

Communes : LE CAIRE, CHATEAUFORT, CLAMENSANE, CLARET, CURBANS, MELVE, LA MOTTE-DU-CAIRE, NIBLES, SIGoyer, THEZE, VALA-VOIRE, VALERNES, VAUMEILH

19. Canton de MOUSTIERS-SAINT-MARIE

Communes : MOUSTIERS-SAINT-MARIE, LA-PALUD-SUR-VERDON, SAINT-JURS

20. Canton de NOYERS-SUR-JABRON

Communes : BEVONS, CHATEAU-NEUF-MIRAVAIL, CUREL, NOYERS-SUR-JABRON, LES OMERGUES, SAINT-VINCENT-SURJABRON, VALBELLE

21. Canton de PEYRUIS

Communes : LA BRILLANNE, GANAGOBIÉ, LURS, PEYRUIS

22. Canton de REILLANNE

Communes : AUBENAS-LES-ALPES, CERESTE, MONTJUSTIN, OPPEDETTE, REILLANNE, SAINTE-CROIX-A-LAUZE, VACHERES, VILLEMUS

23. Canton de RIEZ

Communes : ALLEMAGNE-EN-PROVENCE, ESPARRON-DE-VERDON, MONTAGNAC-MONTEZAT, PUIMOISSON, QUINSON, RIEZ, ROUMOULES, SAINTE-CROIX-DU-VERDON, SAINT-LAURENT-DU-VERDON

24. Canton de SAINT-ANDRE-LES-ALPES

Communes : ALLONS, ANGLES, LAMBRUISSÉ, MORIEZ, LA MURE-SUR-ARGENS, SAINT-ANDRE-LES-ALPES

25. Canton de SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES

Communes : CRUIX, FONTIENNE, LARDIERS, MALLEFOUGASSE-AUGES, MONTLAUX, ONGLES, REVEST-SAINTE-MARTIN, SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES

26. Canton de SEYNE-LES-ALPES

Communes : AZEZ, BARLES, SAINT-MARTIN-LES-SEYNE, MONTCLAR, SELONNET, SEYNE-LES-ALPES, VERDACHES, LE VERNET

27. Canton de SISTERON

Communes : AUTHON, ENTREPERRIES, MISON, SAINT-GENIEZ, SISTERON

28. Canton de TURRIERS

Communes : BAYONS, BELLAFAIRE, FAUCON-DU-CAIRE, GIGORS, PIEGUT, TURRIERS, VENTEROL

29. Canton de VALENSOLE

Communes : BRUNET, GREOUX-LES-BAINS, SAINT-MARTIN-DE-BROMES, VALENSOLE

30. Canton de VOLONNE

Communes : AUBIGNOSC, CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, CHATEAUNEUF-VAL-SAIN-DONAT, L'ESCALE, MONTFORT, PEIPIN, SALIGNAC, SOURRIBES, VOLONNE

Les délégations

Marcel CLEMENT

1er Vice-président

Délégué aux collèges et collégiens et la langue provençale

Jean-Yves ROUX

2e Vice-président

Délégué aux infrastructures routières et au patrimoine départemental

Michèle BIZOT-GASTALDI

3e Vice-président

Déléguée aux personnes âgées et personnes handicapées

Roland AUBERT

4e Vice-président

Délégué au développement économique et à l'emploi

Jean-Louis ADRIAN

5e Vice-président

Délégué à l'Europe

René MASSETTE

6e Vice-président

Délégué au plan départemental des déchets, à l'électrification rurale et aux services publics

Jean-Claude MICHEL

7e Vice-président

Délégué au tourisme et à la forêt

André LAURENS

8e Vice-président

Délégué à l'agriculture

Félix MOROSO

9e Vice-président

Délégué à la culture et aux transports

Francoise BERENGUIER-BOYER

Délégué à la politique des territoires et aux formations supérieures

Maurice CHASPOUL

Délégué au thermalisme

Délégué à la coopération décentralisée

Sylviane CHAUMONT

Déléguée aux musées départementaux

Jacques ECHALON

Délégué à la politique de l'eau

Claude FIAERT

Délégué à la jeunesse, au personnel et à l'administration générale

Lucien GILLY

Délégué à l'agriculture de montagne et au pastoralisme

N.C.

Délégué au logement

Bernard MOLLING

Délégué au schéma des énergies nouvelles

Yannick PHILIPPONNEAU

Délégué à l'insertion, à l'économie sociale et solidaire et à l'enfance

Pierre POURCIN

Délégué au sport

Michel REY

Délégué aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

Pierre-Yves VADOT

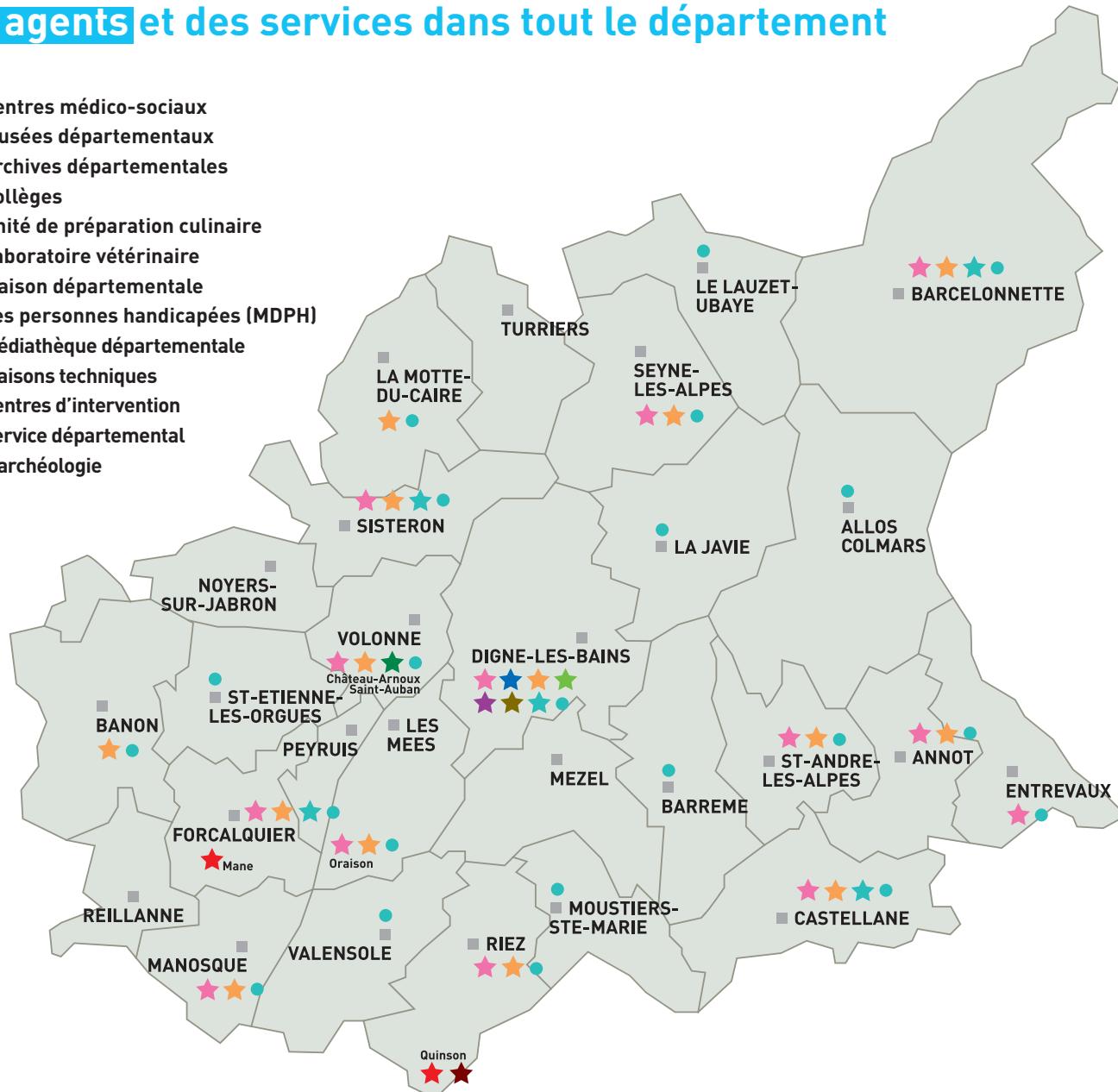
Délégué au développement durable, à l'environnement, aux économies d'énergie et au plan climat territorial

Michel ZORZAN

Délégué aux finances

Des agents et des services dans tout le département

- ★ Centres médico-sociaux
- ★ Musées départementaux
- ★ Archives départementales
- ★ Collèges
- ★ Unité de préparation culinaire
- ★ Laboratoire vétérinaire
- ★ Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- ★ Médiathèque départementale
- ★ Maisons techniques
- Centres d'intervention
- ★ Service départemental d'archéologie



Infos pratiques

Centres médico-sociaux

•Annot

Rue Basse

Tél : 04 92 83 25 80

•Barcelonnette

Avenue Porfirio Diaz

Tél. 04 92 81 12 37

•Castellane

126 boulevard Frédéric Mistral

Tél. 04 92 83 77 19

•Château-Arnoux Saint-Auban

3 route nationale

Tél. 04 92 64 34 15

•Digne-les-Bains

Immeuble François Cuzin

4 Rue de la Grave

Tél. 04 92 30 09 00

•Entrevaux

Place de la Mairie

Tél : 04 93 05 43 67

•Forcalquier

Les Récollets - Place St Pierre

Tél. 04 92 75 06 01

•Manosque

49 boulevard Elémir Bourges

Tél. 04 92 70 17 50

•Oraison

Rue Paul Blanc

Tél. 04 92 79 92 97

•Riez

Rue Jules Henry

Tél. 04 92 77 87 71

•St-André-les-Alpes

Place de Verdun

Tél. 04 92 89 10 23

•Seyne-les-Alpes

Maison de l'enfance et des services au public

Rue du Barri

Tél. 04 92 35 01 02

•Sisteron

3 rue Alsace Lorraine

Tél. 04 92 61 06 92

Solidarité départementale

Place des Récollets

04 000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 30 07 50

Musées départementaux

•Salagon, musée et jardins

04 300 Mane

Tél : 04 92 75 70 50

musee-de-salagon.com

•Musée de Préhistoire des gorges

du Verdon

Route de Montmeyan

04 500 Quinson

Tél : 04 92 74 09 59

www.museeprehistoire.com

Culture, éducation, jeunesse et sport

Immeuble François Cuzin

4 Rue de la Grave

04 000 Digne-les-Bains

Archives départementales

2 rue Trélus

04 000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 36 75 00

Laboratoire vétérinaire

Rue Nicéphore Niepce

ZI Saint-Christophe

04 000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 32 39 33

Maison départementale des personnes

handicapées (MDPH)

Immeuble François Cuzin

4 Rue de la Grave

04 000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 30 09 90

Fax : 04 92 30 09 86

Médiathèque départementale

Les Augiers - 54 route de Champtercier

04 000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 32 62 20

Routes, transports, environnement et tourisme

Immeuble François Mitterrand

8 rue Bad-Mergentheim

04 000 Digne-les-Bains

Tél : 04 92 30 05 22

Service départemental d'archéologie

Musée de Préhistoire des Gorges du Verdon

Route de Montmeyan

04 500 Quinson

Tél : 04 92 74 09 59

La démarche Qualité un meilleur accueil du public

L'accueil que le Conseil général des Alpes de Haute-Provence vous réserve est primordial. C'est pourquoi, il a souhaité s'engager dans une démarche de progrès dont l'objectif est d'assurer un accueil de qualité, basé sur une culture commune des pratiques, soucieuse d'apporter une réponse claire aux usagers.

Le Département a obtenu la **certification « AFAQ Service Confiance »**, label garantissant une **prestation de qualité en terme d'accueil physique et téléphonique**.

La certification AFAQ garantit aux usagers :

- un accès plus facile à nos services
- un accueil attentif, courtois et efficace
- un accueil confidentiel, informatif et adapté
- une écoute permanente des suggestions d'amélioration.



Conseil général des Alpes de Haute-Provence

13 rue du Docteur Romieu - CS 70216
04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9
Tél. 04 92 30 04 00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15
et de 13h45 à 18h00

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet :
www.cg04.fr

Nos publications sont téléchargeables :

- le guide des aides départementales
- les formulaires de demande d'aides ou de subventions
 - le magazine mensuel du Conseil général
 - toutes nos brochures et guides pratiques

Conseil général des Alpes de Haute-Provence
13 rue du Docteur Romieu - CS 70216
04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9
Tél : 04 92 30 04 00

Consultez notre site internet
www.cg04.fr

